

Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et Sécurité (TFP APS)

V2024.02

inter

intra



Public visé :

Tout public

Pré-requis :

- Savoir lire et écrire le français (B1), maîtriser les opérations de calcul de base.
- Avoir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS.

Objectifs de la formation :

- Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique.
- Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans des situations et conditions courantes, non conflictuelles ou attentatoires.
- Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.
- Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.

Qualification à l'issue de la formation :

Titre à finalité professionnelle détenu par la CPNEFP :

- Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité. RNCP36648, niveau 3 (enregistré le 07/07/2022)

Passerelle :

- Passerelle possible depuis le CQP PSGE (RS6214) via le CCC APSGE (RS6359).

Suite de parcours :

- Renouvellement de la carte professionnelle obligatoire tous les 5 ans (MAC APS). Le diplôme du TFP APS n'est pas recyclé. Seule la carte professionnelle l'est.

Débouchés :

- Agent de sécurité privée
- Agent de surveillance et de gardiennage
- Agent de sûreté
- Agent d'intervention mobile
- Agent de Prévention et de Sécurité
- Agent de sécurité arrière-caisse
- Agent de sécurité pré-vol

Evaluations :

- Epreuve théorique : via questionnaires en fin de chaque module, via QCU Blanc (4)
- Epreuve pratique : Ronde avec anomalie et sinistre sur le centre d'examen
- Deux épreuves individuelles finales de mise en situation. Des questionnaires de type QCU (Questionnaire à Choix Unique) structurés de manière à poser une question dans une situation contextualisée. Ces QCU sont organisés de manière électronique (avec boîtier de réponse) à partir d'un jeu de questions de plus d'un millier, revu régulièrement.*

Moyens pédagogiques :

- Documentation : Code de procédure pénale, CSI, code de déontologie ...
- PC Sécurité (alarme intrusion, main courante électronique, caméra de vidéosurveillance, registres, téléphones, émetteurs-récepteurs, SSI)
- Matériel SST (mannequins adultes, enfants, nourrissons, défibrillateur, plan d'intervention)
- Matériel vidéos
- Bac à feux écologiques, extincteurs
- Armes factices
- Magnétomètre
- Ordinateurs, tablettes
- Pointeur de rondes

Méthodes pédagogiques :

Notre formation alterne Méthodes affirmative, démonstrative et active afin de permettre à nos stagiaires d'appréhender les connaissances et les savoirs que délivrent notre formation.

Durée : 182 heures (dont 7 heures d'examen)

Nombre de participants :

Min 4 – Max 12

Lieux de formation :

Notre site de VERNEUIL EN HALATTE:

CDF EVOLUTION

7 avenue Hurel Dubois

60550 Verneuil en Halatte

Autorisation CNAPS :

FOR-060-2029-03-22-20240604790

Agrément ADEF : 6017062902

Nos sites sont accessibles et adaptés aux personnes handicapées

Porteur d'un handicap, merci de prendre contact avec notre référent Handicap :

Thomas NISSET.

** Attention aucune compensation du handicap n'est prévue par le certificateur pour le passage des épreuves du TFP APS.*

Délai d'accès et calendrier :

30 jours (sous réserve de toutes les pièces justificatives et du nombre de candidat requis)

Nos tarifs :

A partir de 1800€ HT.

Contact :

Thomas NISSET

Responsable du centre de formation

09.72.60.32.20

contact@cdf-evolution.fr

CDF EVOLUTION SAS au capital de 10 000 €

Siège social : 7 avenue Hurel Dubois – 60550 Verneuil en Halatte

09.72.60.32.20 – contact@cdf-evolution.fr

SIREN : 825369895 - NAF : 8559A - N°DECLARATION DIRECTE : 32 60 04178 60

Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et Sécurité (TFP APS)

V2024.02

inter

intra



Durée : 182 heures (dont 7 heures d'examen)

Nombre de participants :
Min 4 – Max 12

Lieux de formation :

Notre site de VERNEUIL EN HALATTE:

CDF EVOLUTION

7 avenue Hurel Dubois

60550 Verneuil en Halatte

Autorisation CNAPS :

FOR-060-2029-03-22-20240604790

Agrément ADEF : 6017062902

Nos sites sont accessibles et adaptés aux personnes handicapées

Porteur d'un handicap, merci de prendre contact avec notre référent Handicap :

Thomas NISSET.

** Attention aucune compensation du handicap n'est prévue par le certificateur pour le passage des épreuves du TFP APS.*

Délai d'accès et calendrier :

30 jours (sous réserve de toutes les pièces justificatives et du nombre de candidat requis)

Nos tarifs :

A partir de 1800€ HT.

Contact :

Thomas NISSET

Responsable du centre de formation

09.72.60.32.20

contact@cdf-evolution.fr

Contenu de la formation :

- **UV 1 Module Secourisme** : Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS.
- **UV 2 Module Environnement Juridique** : Connaître le livre VI du code la sécurité intérieure et la convention de la branche, connaître les dispositions utiles du code pénal, application de l'article 73 du code de procédure pénale, maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques, respecter la déontologie professionnelle.
- **UV 3 Module Gestion des conflits** : Savoir analyser les comportements conflictuels, savoir résoudre un conflit, être capable de gérer une situation conflictuelle.
- **UV 4 Module Stratégique** : Savoir transmettre des consignes, réaliser une remontée d'informations, connaître les outils de transmission.
- **UV 5 Prévention des risques incendie** : Initiation au risque incendie.
- **UV 6 Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier** : application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS.
- **UV 7 Module Sensibilisation aux risques terroristes** : définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes, connaître les niveaux de risque associés au terrorisme, connaître les différents matériels des terroristes. Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes. Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes, savoir entretenir sa culture de la sécurité, se protéger soi-même, protéger, alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention, sécuriser une zone, identifier le risque de blessures en rapport avec le danger, notions de secourisme « tactique », alerter les secours.
- **UV 8 Module Professionnel** : Appliquer les techniques d'information et de communication, savoir transmettre les consignes et les informations, préparer la mise en œuvre des missions de l'APS, savoir contrôler les accès, connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité, rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes.
- **UV 9 Module Palpation et Inspection des Bagages** : Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.
- **UV 10 Surveillance par moyens électroniques de sécurité** : Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance.
- **UV 11 Gestion des Risques** : Maîtriser la gestion des alarmes, protéger le travailleur isolé, sensibilisation au risque électrique
- **UV 12 Evènementiel** : maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation, identifier les acteurs d'un évènement, gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands évènements.
- **UV 13 Gestion des situations conflictuelles dégradées** : Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes.
- **UV 14 Industriel Spécifique** : Evaluer les risques professionnels, situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques, être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux.